

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Alain GERARD - Maire.

Présents : MM. BOULAY Antoine, BOULAY Gabriel, CHERRIER Éric, GERARD Alain, HENRY Christophe, MANGIN Olivier, ROBIN Patrice.

Excusés : M. CRESSENT Cyrille qui a donné pouvoir à M. GERARD Alain, GEORGE Christian qui a donné pouvoir à M. BOULAY Gabriel.

Absents : M. DEMANGE Claude, Mme DETELA Carole

Les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des votants.

Election du secrétaire de séance

Monsieur Gabriel BOULAY a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du conseil municipal du 18 novembre 2019

Convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service de missions temporaires du Centre de gestion départemental de la Fonction Publique Territoriale des Vosges

(Loi n°84-53 modifiée – art. 25)

Délibération 2018_043

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

CONSIDÉRANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention.

CONSIDÉRANT en outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, le Maire propose d'adhérer au service de missions temporaires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges,

Le Maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 88.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** la convention cadre susvisée telle que présentée par le Maire,
- **Autorise** le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges, ainsi que les documents y afférents,
- **Autorise** le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 88, en fonction des nécessités de services,
- **Dit** que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 88, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges

Délibération 2018_044

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-20,

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2019

Vu la délibération n 31/27-11-2019 du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, approuvant la modification des statuts, tels que rédigés,

Considérant le déménagement du siège du Syndicat au 03 mars 2020, sis 28 Rue de la Clé d'Or à Epinal,

Vu le projet de statuts inhérent,

Entendu son rapporteur, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, tels que présentés.

Recensement de la population

Délibération 2018_045

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Brû fait partie des communes qui seront recensées en 2010 et précise qu'il convient de désigner un coordonnateur communal et deux agents recenseurs, la population étant supérieure à 500 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

désigne

- madame Stéphanie CHERRIER, secrétaire de mairie, en qualité de coordonnatrice communal,
- mesdames Camille HARAU et Morgane CHERRIER, en qualité d'agent recenseur.

La répartition géographique du village sera la suivante :

Zone 1	Zone 2
Bois Béni (le)	Le Bois de Brû (Lieu dit)
Malplantouze (Lieu dit)	La Crochette (lieu dit)
Malplantouze (Rue de)	Le Velot (Lieu dit)
Baccarat (rue de)	Suresnes (Rue de)
Grands Jardins (Rue des)	Perrière Bas (Lotissement)
Haut Bout (Rue du)	Petit Nancy (Rue du)
Grande Bole (chemin de la)	Clos (Rue des)
Moulin (Rue du)	Larifontaine (rue de)
La Préfecture (Rue de la)	Perrière Haut (Lotissement)
La Préfecture (Lieu dit)	Remionfaing (Lieu dit)
Haut des Roches (Rue du)	Principale (Rue)
Lorraine (Rue de)	Jeanménil (rue de)
Nicole (Rue)	Mairie (Place de la)
Le Pautet (Rue du)	Ecoles (Rue des)

La rémunération des agents recenseurs serait une rémunération forfaitaire de 527 € par agent recenseur.

Ces taux correspondent à une rémunération nette.

Destination des coupes 2020

Délibération 2018_046

Le Conseil Municipal de BRU

Fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 15a, 15r, 19a, 19r, 20r, 21r, 22r, 23r et 24r figurant à l'état d'assiette 2020

- Parcelles 15a et 19a :

Partage en nature des petits bois entre les affouagistes au cours de la campagne 2020/2021.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2019

➤ Parcelles 15r, 19r, 20r, 21r, 22r, 23r et 24r :

Vente en bloc et sur pied de la totalité des produits

Le Conseil Municipal

- laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles.
- décide de répartir l'affouage par feu
- fixe le délai unique d'exploitation et façonnage des bois partagés en affouage au 30 avril 2020 et la vidange des bois au 31 août 2020
(A l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits).
- fixe le montant de la taxe d'affouage à 10 € TTC le stère, et gratuit pour les bouleaux.

Acquisition d'une bande de terrain de la parcelle D 467, rue des Grands Jardins, le long de la route communale – Propriétaire Martine POUPON

Délibération 2018_047

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Jean-Paul POUPON souhaite pour des raisons de sécurité, démolir le mur de son hangar en bordure de route rue des Grands Jardins, parcelle D 467. Ce mur soutient la route et il est donc nécessaire de consolider la route communale, suite à la démolition de ce mur. Ces travaux doivent être financés par la commune.

Afin d'effectuer ces travaux, il est nécessaire d'acheter une bande de terrain de 1,50 m de largeur comprenant le mur en question.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une découpe de cette parcelle a été demandée au géomètre. Après vérification auprès du notaire, il s'avère, au vu de l'urgence, qu'il est possible d'acter la vente avant la découpe.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur l'acquisition de la découpe de la parcelle précitée, pour l'euro symbolique,
- Prend acte que les frais d'acte et géomètre seront à la charge de la commune,
- Précise qu'en cas de vente du terrain communal qui relie la rue de Baccarat et la rue des Grands Jardins, priorité serait donnée aux 2 propriétaires riverains (M. Poupon et Micard)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier.

Questions et informations diverses

Acquisition de mobilier scolaire

Monsieur le maire présente au conseil municipal une demande d'achat de matériel pour l'école :

- Chevalet mobile en remplacement : 600 €
- Casiers pour vestiaires côté primaire : 700 €

Le conseil municipal se déclare favorable à cet achat.

Pour des raisons d'inscriptions budgétaires et de date, cet achat ne pourra être effectué que sur l'exercice 2020, soit après le budget, soit après une délibération autorisant la dépense avant le vote du budget.

Courrier ONF

Le maire présente un courrier reçu de l'ONF qui demande si le conseil a pu poursuivre les discussions et prendre une décision concernant le potentiel projet de plantation de certaines parcelles sur votre forêt communale.

Tout en se montrant favorable à cette opération, cela ne sera acté que lors de la préparation du budget 2020.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2019

Sens interdit Rue Nicole

En réponse à la demande d'un administré, le conseil municipal souhaite retirer ce sens interdit. Un bilan sera fait dans 6 mois.

Le Maire prendra l'arrêté de circulation nécessaire.

Boulangerie

Nous sommes dans l'attente d'une offre de prix de vente.

Le conseil se déclare fortement intéressé par l'opération 1000 cafés en milieu rural.

Demande de monsieur Chrétien

Monsieur Chrétien fait état de son impossibilité momentanée de se rendre chaque semaine dans son immeuble. Il sollicite la mairie pour une visite régulière de sa maison et laisse une clé à disposition. Une visite hebdomadaire sera réalisée par l'employée communale.

Route D'Anglemont

Le maire informe le conseil municipal de la fin des déviations liées aux travaux sur Rambervillers. Par ailleurs, les services de l'équipement souhaitent récupérer les panneaux mis à disposition.

L'arrêté qui autorisait la mise en place d'une chicane était un arrêté provisoire, s'appuyant sur les déviations liées aux travaux sur Rambervillers. La chicane sera donc enlevée samedi matin.

Radiateur salle M. Richard

Le maire présente un devis pour le changement d'un radiateur gaz à la salle Marcel Richard. Au vu du montant jugé très élevé (2 994 €), un devis sera sollicité pour l'installation d'un radiateur électrique.

Bulletin

Le maire informe que le bulletin est terminé et va être mis en impression.

Etat de la trésorerie

258 356,22 €

Travaux divers.

Un rendez-vous est programmé avec monsieur Pierre Humbert : plafond taché par une fuite d'eau.

Notre employée communale a coupé un arbre rue de Baccarat près du hangar de monsieur Micard

Cadeau aux personnes hospitalisées

Fin de réunion 20h45